



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 09 juin 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procuration : 4

Date de convocation : 22/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr Christian BISIAUX, Maire

**Présents** : Messieurs Christian BISIAUX, Thomas SOREAU, Jérémie DELSART, Ludovic PETIT  
Mesdames Catherine DE MEYER, Fabienne RENAUT, Marie-Laure MAROUSEZ, et Cécile BISIAUX

**Absents excusés** : Jean-Claude GABELLE donne procuration à Marie Laure MAROUSEZ, Dominique BULTEZ donne procuration à Cécile BISIAUX, Damien TAISNE donne procuration à Thomas SOREAU, Nathalie DELACHE donne procuration à Fabienne RENAUT

Absente : Madame Emilie SAILLY

Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

### Ordre du Jour

1\*) Élection des sénateurs : décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

2\*) RH : recrutement dans le cadre de contrat aidé.

3\*) CAVM ENT

4\*) CAVM : Demande de FSIC : Cadre de vie

5\*) CANTINE GARDERIE Tarif rentrée septembre 2023

6\*) Divers

### PV précédent Validé

#### 1) Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Le dimanche 24 septembre 2023 auront lieu les élections sénatoriales. Lors de ces élections voteront afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par leur Conseil Municipal.

La commune doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

A l'issue du scrutin sont élus, à la majorité absolue, et ont acceptés d'être **délégués titulaires** :

-Christian BISIAUX

- Catherine DE MEYER

-Damien TAISNE

Sont élus, à la majorité absolue, et ont acceptés d'être délégués **suppléants** :

-Dominique BULTEZ

-Jérémie DELSART

-Fabienne RENAUT

### DELIBERATION N°2023/06/09-01

#### 2) RH Recrutement d'un agent en CUI-CAE Services techniques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été proposé par la mission locale l'accueil d'un jeune dans le cadre d'un contrat aidé Parcours Emploi Compétence à partir du 12 juin 2023 d'une durée hebdomadaire de vingt heures rémunérées au SMIC horaire, dans la limite maximale de prise en charge de la convention définie par Mr le Préfet du Nord et la mission locale jeune du Valenciennois . Monsieur

le Maire fait remarquer que pour les besoins du service, l'agent pourrait être amené à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail.

Après en avoir délibéré et à la majorité (11 voix pour 1 voix contre), le conseil municipal décide :

-de créer un poste en contrat CUI-CAE à compter du 12 juin 2023 d'une durée hebdomadaire de vingt heures rémunérées au SMIC horaire, dans la limite maximale de prise en charge de la convention définie par Mr le Préfet du Nord,

-d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec l'Etat et l'agent qui sera recruté,

-d'autoriser l'agent à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail

-d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

#### **DELIBERATION N°2023/06/09-02**

### **3 CAVM ENT SCOLAIRE**

Le point sera inscrit et examiné lors du prochain conseil.

#### **4 CAVM FSIC CADRE DE VIE – Demande de subvention dans le cadre du FSIC**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission travaux a demandé des devis pour différents travaux qui amélioreraient le cadre de vie des habitants de Verchain-Maugré :

- installation de projecteurs pour la mise en valeur de l'espace vert devant l'église, de la place et sécuriser le sentier entre la mairie et la salle des fêtes,

-l'éclairage du lieu dit Saint Achaire,

- remise en état des chemins d'accès en cailloux au cimetière et au stade de football,

-pose d'une cloison à l'accueil de la mairie pour économiser l'énergie et rendre l'accueil plus discret, sécurisé

-Exposition de l'ancienne pompe des pompiers restaurée derrière une vitrine dans l'entrée de la salle des fêtes.

-installation de supports à vélos, de jardinières, de poubelles et installation d'une table de ping-pong réalisés par les employés municipaux.

Ces travaux ne pourront être réalisés que s'ils bénéficient de subventions.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter :

le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de Valenciennes Métropole

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à :

- solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C

- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents à ce dossier.

#### **DELIBERATION N°2023/06/09-03**

### **5 SERVICE PERI-SCOLAIRE : CANTINE GARDERIE : tarifs.**

Délibération annulée

### **6 DIVERS**

Ecole : -demande d'inscription d'un enfant d'une famille domiciliée à Beaurain, dont les grands parents résident à Monchaux

-demandes de Mr le Directeur auprès de Mr le Maire

Prochain CM 06/7/2023 18H30

Levée de séance à 20h15

Cécile BISIAUX

Christian BISIAUX

Secrétaire de séance

Maire.